

Réunion du 20 septembre 2019

Etaient présents :

Présents: MM. VIROL JP, CHANTEGREIL F, ROIG P, DELPEY F, BIBIE Y, BOUILLERE S,

Mmes : WEINACHTER N, FAUVEAUX S, CHANTEGREIL E.

-Absents excusés: M. BLANC JP, Mme CLUZEAU M.

Pouvoirs : M. BLANC à M. VIROL. Mme CLUZEAU M à Mme FAUVEAUX S.

Nombre de conseillers : 11

Présents: 9

Votants : Unanimité

Mme FAUVEAUX S.a été élu(e) secrétaire de séance.

M. le Maire ouvre la séance en donnant lecture au Conseil du procès-verbal de la réunion du 02 août 2019. Celui-ci n'amène aucun commentaire.

Ordre du jour :

Prêt relais.

Le Conseil Municipal vote la réalisation à la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES d'un emprunt d'un montant de **45.000 EUROS** destiné à préfinancer **les subventions notifiées (C.D.24+DETR 2016) et le fonds de concours 2019 de la C.A. DU GRAND PERIGUEUX**

Cet emprunt aura une durée de totale de **2 ans**

Ensuite, la Commune se libérera de la somme due à la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES par suite de cet emprunt avec un différé total d'amortissement et paiement des intérêts suivant le taux choisi.

Les intérêts seront payables annuellement au taux FIXE de 0,25 %

Cet emprunt est assorti d'une commission d'engagement d'un montant de **125 EUROS**.

En cas d'un remboursement par anticipation, les intérêts dus seront prélevés à la date du RA.

La Commune s'engage à prendre à sa charge tous les impôts, droits et taxes présents ou futurs, grevant ou pouvant grever les produits de l'emprunt.

L'emprunteur s'engage à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances et autorise le Comptable du Trésor à régler, à bonne date sans mandatement préalable, le montant des échéances du prêt au profit de la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES

M. Jean-Paul VIROL, Maire, est autorisé à signer le contrat de prêt au nom de la Commune et à procéder à tout acte de gestion le concernant.

Demande de fonds de concours au Grand Périgueux suite aux intempéries des 10 et 11 juin 2018 et pour travaux de voirie.

Considérant les intempéries des 10 et 11 juin 2018 et les dégradations de voies communales qui en ont suivi,

Considérant la subvention exceptionnelle d'un montant de 20 000 € attribué par l'agglomération Le Grand Périgueux au titre de ces intempéries,

Considérant les travaux de réfection de voirie communale à effectuer dont le marché s'élève à 120 949,39 € HT,

Considérant le reste à percevoir de 24 900 € sur le fonds de concours que le Grand Périgueux propose aux communes,

Vu la dotation de solidarité nationale octroyée par la Préfecture au titre des intempéries des 10 et 11 juin 2018, d'un montant de 15 563,54 € HT,

Le Conseil, après en avoir délibéré décide :

- De demander l'aide du Grand Périgueux au titre d'un Fonds de Concours pour les travaux de voirie et d'un fonds de concours exceptionnel au titre des intempéries des 10 et 11 juin 2018 : pour un montant de 44 900 € HT,
- D'adopter le plan de financement suivant :

Montant total des travaux HT : 120 949,39 €

Subventions obtenues et demandées :

Préfecture – dotation de solidarité : 15 563,54 €

Grand Périgueux – Fonds de Concours : 24 900,00 €

Grand Périgueux – subvention exceptionnelle : 20 000,00 €

Total 60 463,54 €

Autofinancement commune 60 485,85 €

- D'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de la commune.

Demande de fonds de concours au Grand Périgueux suite aux intempéries des 10 et 11 juin 2018 et pour travaux de voirie : annule et remplace la précédente.

Considérant les intempéries des 10 et 11 juin 2018 et les dégradations de voies communales qui en ont suivi,
Considérant la subvention exceptionnelle d'un montant de 20 000 € attribué par l'agglomération Le Grand Périgueux au titre de ces intempéries,

Considérant les travaux de réfection de voirie communale à effectuer dont le marché s'élève à 120 949,39 € HT,
Considérant le reste à percevoir de 24 981,09 € sur le fonds de concours que le Grand Périgueux propose aux communes,

Vu la dotation de solidarité nationale octroyée par la Préfecture au titre des intempéries des 10 et 11 juin 2018, d'un montant de 15 563,54 € HT,

Le Conseil, après en avoir délibéré décide :

- De demander l'aide du Grand Périgueux au titre d'un Fonds de Concours pour les travaux de voirie et d'un fonds de concours exceptionnel au titre des intempéries des 10 et 11 juin 2018 : pour un montant de 44 981,09 € HT,
- D'adopter le plan de financement suivant :

Montant total des travaux HT : 120 949,39 €

Subventions obtenues et demandées :

Préfecture – dotation de solidarité :	15 563,54 €
Grand Périgueux – Fonds de Concours :	24 981,09 €
Grand Périgueux – subvention exceptionnelle :	20 000,00 €

Total	60 544,63 €
--------------	--------------------

Autofinancement commune	60 404,76 €
-------------------------	-------------

- D'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de la commune.

Acquisition de terrain pour NRAZO :

M. Virol informe l'assemblée qu'il ne vend plus à la commune son « terrain ».

Occupation de la salle des fêtes par Association sportive :

M. Gélis a monté une association. Il occupe la salle depuis le 17 septembre. Aux termes du contrat, les mardis et jeudis de 19 h à 21 h. L'assurance est contractée et conforme. La consommation de chauffage et d'électricité est estimée à environ 100 € par an.

Le Conseil ne souhaite pas lui demander de participation.

Décision modificative n° 1.

Vu la décision du conseil de réaliser un prêt relais d'un montant de 45.000 € pour financer les travaux de voirie, suite à appel d'offre,

Vu le courrier de la MAIF attribuant un remboursement du candélabre sinistré le 17 janvier 2019 d'un montant de 4 670,12 €,

Le Conseil après en avoir délibéré, décide d'effectuer la décision modificative suivante au budget primitif 2019 :

Investissement recettes	Investissement dépenses
1641 : 45.000 €	2315 : 45.000 €

Fonctionnement recettes	Fonctionnement dépenses
7788 : 4 670,12 €	61558 : 4 670,12 €

Discussion sur les factures élevées Orange de l'école.

Questions diverses :

↳ Point sur les travaux :

- En haut de la Côte des ralentisseurs sont à prévoir au lieu des coussins berlinois
- Prévisions non prévues au marché de travaux de voirie :
 - Réparation de la grille en haut de la Côte,
 - + une grille entre chez M. Guitton et M. Lemaître
 - Amorce du chemin du Borderage
 - Boucher nids de poule sur le chemin de M. Courtney

- La Brande : inversement de la pente + portion jusqu'à la maison de M. Bibié
- Paret : jusqu'au dessous des Granges
- La Bouyerie : buse en face de chez F Chantegreil + caniveau route des Gouyassous
- Chaventou : route sur 15 m de plus qu'initialement prévu

↳ Point sur l'adressage : les panneaux sont commandés.

↳ Date pour rencontres citoyennes :

Proposition : 21/10 04/11 18/11. A voir avec M. Blanc.